

## ACTEURS ...

### Coup de projecteur

## Cyril Gosset rejoint Marsigny Avocats

Cyril Gosset et son équipe, composée de Florent Dejonge et Louis Jay, rejoignent Marsigny Avocats. Dirigé jusqu'à présent par Emmanuel Marsigny et Louis Guesdon, le cabinet de niche dédié au droit pénal général et spécial, ainsi qu'au droit pénal des affaires, est rebaptisé Marsigny Gosset Avocats à cette occasion. « *Cyril Gosset partage notre positionnement, à savoir que la maîtrise du droit pénal*

*de droit commun constitue un préalable nécessaire à la gestion des dossiers de droit pénal des affaires, souligne Emmanuel Marsigny. Dans une profession où l'ancienneté est un atout majeur, l'arrivée de Cyril Gosset au cabinet permet de renforcer la séniorité de l'équipe, ce qui correspond à un besoin du marché et des dossiers traités* ». On aura remarqué les trois associés sur de nombreux dossiers sensibles, qu'ils soient financiers, politiques ou médiatiques. Cyril Gosset est notamment intervenu dans l'affaire Wagram, du Médiateur, les attentats du Bataclan, le détournement présumé du CE d'Eurodisney, le crash du Rio-Paris et le scandale Aristophil. Accompagné par Louis Guesdon, Emmanuel Marsigny



Emmanuel Marsigny, Louis Guesdon et Cyril Gosset

s'est pour sa part illustré dans l'affaire dite des « biens mal acquis », la disparition du président d'Interpol, le crash du Concorde, ou encore sur les emplois fictifs de la ville de Paris. Diplômé de Paris I (1993) et de l'ESC Toulouse (1996), Cyril Gosset a débuté chez Chain Lacger & Associés où il s'est formé au droit économique. Il est ensuite devenu l'un des collaborateurs d'Olivier Metzner en 1999. Six ans plus tard, il décide de

créer son propre cabinet, Gosset Avocats, spécialisé dans la prévention des risques pénaux et dans l'assistance des particuliers et des entreprises confrontés aux procédures pénales. « *Nous avons la même connaissance de l'écosystème judiciaire, médiatique et politique, la même approche du métier, et partageons des valeurs professionnelles similaires, car nous avons bénéficié de la même formation avec Cyril Gosset* », explique Emmanuel Marsigny. Et Cyril Gosset de conclure : « *Composé d'une dizaine d'avocats experts en droit pénal, ce rapprochement permet au cabinet d'être plus fort, et à ses membres de partager et d'échanger, tout en gardant leur indépendance, polyvalence et réactivité* ». ■